

# Charte informatique et internet du Lycée Ambroise Vollard Terre Sainte - Saint-Pierre

Cette charte définit les règles de conduite qui s'appliquent à tous les membres du lycée.  
Elle établit les droits et les devoirs de chacun au regard de la loi  
et des objectifs d'enseignement du lycée.

ACCÈS AUX RESSOURCES INFORMATIQUES	
Droits	Devoirs
	<p><b>Respect du matériel et des procédures d'utilisation</b></p> <p>Ce code est strictement confidentiel et l'utilisateur s'engage à ne pas le divulguer ou le « prêter ». Il sera tenu pour responsable de toute utilisation effectuée sous son identification. De la même manière, il ne doit pas utiliser un code autre que le sien.</p> <p>Le matériel informatique est fragile : il doit être manipulé avec précaution et dans le respect des procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer correctement les logiciels et le poste utilisé.</li> <li>• Ne pas ouvrir ou effacer d'autres fichiers que ses documents personnels.</li> <li>• Ne modifier en aucun cas la configuration des ordinateurs : il est notamment interdit d'installer ses propres logiciels sur les ordinateurs du lycée ou de modifier ceux qui sont installés.</li> <li>• Faire appel à un professeur ou au responsable de la salle en cas de problème sur l'ordinateur ou de doute quant à son utilisation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque usager se voit attribuer un compte individuel avec nom d'utilisateur et mot de passe qui lui permet de se connecter au réseau local (intranet) et au réseau mondial (internet) ainsi que de disposer d'un espace personnel de stockage de données.</li> </ul>	

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE	
Droits	Devoirs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès à internet</b></li> </ul> <p>L'accès à Internet est prioritairement réservé aux cours et aux travaux pédagogiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Utilisation des imprimantes</b></li> </ul> <p>L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant qui en vérifie la pertinence ainsi que la quantité à imprimer : l'impression doit être précédée d'une mise en page sur traitement de texte et d'un aperçu afin d'éviter les tirages inutiles. En cas de problème, demander l'aide de l'adulte responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Informatique au CDI (Centre de Documentation et d'Information)</b></li> </ul> <p>L'ensemble des règles de cette charte s'applique au CDI sous le contrôle du professeur-documentaliste. L'utilisation d'internet est réservée à la recherche documentaire et ne doit pas se substituer aux autres modes de recherche (dictionnaires, encyclopédies, livres documentaires, périodiques...). Le CDI ne remplace pas la salle multimédia quand celle-ci est fermée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès à la salle multimédia</b></li> </ul> <p>Les groupes de travail en TPE ou EMC encadrés par un professeur ont un accès prioritaire à la salle multimédia. Les élèves venant en accès libre doivent déposer leur carnet de liaison</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque usager, dans la limite des disponibilités du lycée, peut utiliser un poste informatique et ses périphériques.</li> </ul>	

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE	
	<p>auprès du responsable de la salle et noter la nature de leur travail sur le cahier prévu à cet effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Utilisation de supports de stockage de données</b></li> </ul> <p>L'utilisation de clés USB ou de MP3 est autorisée pour sauvegarder les données de travail personnel ou pour apporter des informations nécessaires à un travail scolaire. Tout autre usage est exclu. Le lycée possède son propre anti-virus mais il est fortement conseillé d'utiliser un anti-virus personnel à la maison afin d'apporter un support non infecté.</p>

RESPECT DE LA LÉGISLATION	
Droits	Devoirs
	<p><b>Respect des lois qui s'appliquent à l'informatique et internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Propriété intellectuelle</b> : interdiction de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou toute autre oeuvre de l'esprit qui ne soit pas libre de droits depuis le réseau informatique du lycée.</li> <li>• <b>Droits de la personne</b> : interdiction d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de divulguer tout renseignement concernant autrui, de véhiculer des injures ou de tenir des propos diffamatoires).</li> <li>• <b>Crimes et délits</b> : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogues, apologie de crimes...)</li> <li>• <b>Droit à l'image</b> : Aucune image représentant autrui ne devra être reproduite ou diffusée sans l'autorisation de l'intéressé ou de ses parents s'il est mineur.</li> <li>• <b>Laïcité</b> : Le principe de laïcité devra impérativement être respecté : aucune propagande politique ou religieuse ne sera tolérée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque usager peut accéder aux ressources numériques dont le lycée est propriétaire et/ou qui sont libres de droits pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches pour un travail scolaire.</li> <li>• Les informations personnelles de chaque usager sont protégées, chaque usager pouvant demander à ce que sa vie privée soit respectée.</li> <li>• Il sera demandé à l'usager qui aura réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.</li> <li>• La correspondance privée de chaque usager est confidentielle.</li> </ul>	

CONTROLES
<p>L'établissement se réserve le droit de contrôler toute page web, de surveiller à tout moment et par tout moyen l'utilisation faite du réseau et d'opérer une trace de ces utilisations.</p>

## Sanctions en cas de non-respect de la charte

En cas de non-respect des règles de cette charte, les sanctions normalement prévues dans le règlement intérieur, proportionnelles à la gravité des actes commis, s'appliquent au contrevenant. Le cas échéant, la législation en vigueur s'appliquera (poursuites judiciaires). L'interdiction d'utiliser les matériels et l'accès au réseau pendant une durée déterminée ou définitive pourra s'y ajouter.

Les images prises à l'occasion des manifestations (fête de la science, portes ouvertes arts appliqués...) pourront faire l'objet de publications sur le site du lycée. Les productions spécifiques, feront l'objet d'autorisations particulières.

Le Proviseur,

Nom et signature de l'élève

Nom et signature des parents